

Points de vigilance concernant le projet de plateforme d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi des populations vivant en campements illicites en Ile de France

Collectif Romeurope Ile de France
juillet 2014

Suite à la rencontre du Collectif Romeurope Ile de France avec Monsieur Normand, Directeur de projet « campements illicites » auprès de la préfecture de région Ile de France, le 25 juin dernier, au sujet du projet de « plateforme d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi des populations vivant en campement et bidonville en Ile de France ».

Notre devoir d'alerte

A ce jour, le collectif demeure insatisfait en raison du manque de réponses claires quant aux craintes qu'il a pu formuler lors de cette rencontre. En effet, le projet comporte un certain nombre de zones d'ombres auxquelles il convient d'être particulièrement attentif. En tant qu'acteur doté d'une large expertise dans ce domaine, le Collectif se sent en devoir d'alerter les institutions françaises et européennes sur les points de vigilance qui figurent ci-dessous.

Des acteurs fondamentaux écartés du projet

Il s'avère que la conception de ce projet a été réalisée sans concertation préalable auprès d'associations et de collectifs qui sont pourtant des acteurs incontournables travaillant depuis des années avec le public cible du projet.

Nous souhaitons signaler, en effet, que le collectif Romeurope IDF ainsi que ses membres n'ont à aucun moment été sollicités afin de faire part de leur expertise en la matière. Bien que M. Normand nous ait indiqué s'être nourri de nos expériences, nous déplorons l'absence d'une sollicitation directe qui aurait permis un échange sur les pratiques et les principes que nous préconisons. Cela est d'autant plus regrettable que le collectif et les associations qui le constituent disposent d'outils et de méthodes adaptés qui n'apparaissent pas à ce stade du projet. C'est notamment le cas de la **médiation**. Alors qu'il s'agit d'un procédé qui a fait ses preuves et qui est largement encouragé par une pluralité d'acteurs institutionnels et associatifs cet outil est absent dans ce projet. Nous avons pris note qu'il serait possible d'intégrer la médiation par la suite même si aucune précision n'a été apportée à ce sujet.

Nous remarquons aussi l'absence, parmi les publics prévus de ce projet, de certaines catégories vulnérables. C'est notamment le cas des **mineurs** (isolés ou non) dont la situation de fragilité, reconnue par le droit national et international, devrait pourtant interpeller et faire l'objet d'une prise en compte particulière.

Opacité de points essentiels et besoin de vigilance

Les points suivants nous sont apparus particulièrement alarmants et impacteront négativement la mise en place de cet outil en l'absence de révisions et/ou précisions.

1/ Il s'agit notamment des questions de déontologie que pose la création d'une « **base de données sécurisée et accessible aux seuls professionnels** ». En l'absence de précisions relatives aux données référencées et à la durée pendant laquelle celles-ci seront conservées, le Collectif exprime des fortes inquiétudes à ce sujet. Nous tenons à rappeler notamment l'importance du secret médical sans distinction aucune. Il s'agit bien là d'anticiper d'éventuelles dérives de l'utilisation d'un tel outil mais aussi d'assurer le droit à l'information des premiers concernés. Dans le projet ne sont mentionnés ni la possibilité pour ces derniers de consulter les données recueillies ce qui leur permettrait de les vérifier et de les modifier en cas d'erreur, ni d'en avoir une copie à conserver. Au contraire, Il nous a été opposé qu'un tel procédé alourdirait le processus et nuirait à l'efficacité de la plateforme.

2/ De plus, nous nous interrogeons sur le principe même et sur le choix des critères retenus pour

une sélection de bénéficiaires qui reposent sur des éléments subjectifs et potentiellement discriminatoires. De fait, il est question de donner à l'opérateur la possibilité de s'assurer que les personnes soient « **inconnues des services de police et de la justice** » et **qu'elles bénéficient de la régularité du séjour**. Nous craignons que ces éléments inscrivent le projet dans une logique d'exclusion. De plus, nous souhaitons mettre en garde contre d'éventuels dérives d'un tel procédé dans le cas où il conduirait à la délivrance des obligations de quitter le territoire français (OQTF).

3/ De même, nous nous interrogeons sur le fait que « l'opérateur propose l'orientation des personnes qui lui **paraissent** réunir les conditions pour s'engager dans un parcours d'insertion ». Il nous semble inquiétant que l'opérateur ne se base pas sur des données objectives. Ceux qui seront « orientés et suivis » dans leur parcours seront ceux qui ont fait « un acte volontaire » pour s'y engager et dont « l'opérateur aura validé la démarche ». Le critère du « volontarisme », sans plus de précisions sur la façon de pouvoir le concrétiser par la personne et l'évaluer par l'opérateur, représente aussi un point d'inquiétude sur lequel nous aimerions avoir plus d'éléments.

Un projet basé sur des diagnostics contestables

Le projet s'appuierait fortement sur les données fournies lors de « diagnostics » réalisés par l'opérateur désigné par la Préfecture de région. Or, le Collectif estime que ces diagnostics sont, la plupart des fois, réalisés de façon expéditive ne permettant pas d'aboutir à un recueil d'informations approfondies et représentatives de la situation de ces personnes.

Le danger de la création d'un outil bureaucratique supplémentaire voir exclusif

Enfin, bien que la plateforme soit présentée comme un « outil supplémentaire », nous nous inquiétons de la place qu'elle tiendra réellement. Le risque n'est pas écarté qu'elle se transforme en voie unique pour l'accès au droit commun ce qui aurait pour conséquence directe, vus les critères de sélection ci-dessous, d'exclure un certain nombre de personnes pourtant vulnérables et en demande. Par ailleurs, il semblerait que la plateforme puisse adresser les bénéficiaires, sur des thématiques spécifiques (comme la santé), vers des associations qui n'ont pourtant pas été associées à sa conception.

Les limites du projet

Alors que le projet désigne des problèmes existants et persistants, il n'y répond que très partiellement. C'est le cas de la question de la **domiciliation** pour laquelle le projet prévoit une réponse à titre exceptionnel alors que le collectif souhaite un positionnement clair et une action auprès des autorités compétentes et en particulier auprès des CCAS. M. Normand a précisé que la plateforme n'était qu'un outil et que son rôle se limitera à l'accompagnement dans les démarches déjà en cours et à l'émission de recommandations aux CCAS afin de les inciter à respecter leurs obligations.

La place du Collectif dans la phase de mise en œuvre

Le Collectif affirme sa volonté de participer aux différentes instances de pilotage de ce projet, ce qui pourrait permettre de réduire les risques et dangers mis en exergue dans ce document.

L'objectif du Collectif dans le cadre d'une participation à ce projet est de veiller à que les éléments de préoccupation mis en évidence ci-dessus soient pris en compte. Le Collectif devrait avoir la possibilité d'influencer effectivement la mise en place de la plateforme et son suivi afin que celle-ci réponde aux véritables besoins des personnes auxquelles elle s'adresse.

Conclusion

Le Collectif Romeurope Ile de France reste très inquiet de ce projet en l'état de son avancement. Il espère très fermement que non seulement les inquiétudes qui ont été ici exprimées, mais aussi les risques qui ont été identifiés, seront sérieusement pris en compte et que des modifications substantielles seront apportées, ou du moins demandées, dans les réponses faites à cet appel à projet.